

NOTICE EXPLICATIVE POUR LES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES EN PREMIERE ANNEE DE DOCTORAT - ANNEE 2017-2018

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA VALIDEE ENTRE LE 16 NOVEMBRE ET LE 8 JANVIER

Les doctorants qui ont un financement avec bulletin de salaire ou les salariés permanents ne doivent pas s'affilier à la sécurité sociale étudiante avec centre payeur. Ils doivent préciser qu'ils sont SALARIES OU DISPENSES : AUTRE REGIME.

Par ailleurs, les doctorants qui travaillent à temps partiel sont exonérés de la sécurité sociale étudiante uniquement sur justification de plus de 150h par trimestre ou 600h à l'année universitaire (1^{er} septembre au 31 août).

MONTANTS DES DROITS A PAYER

Public concerné	Montant des droits
Doctorants financés ou salariés	396.10 €
Boursiers du Gouvernement Français	5.10 €
Boursiers d'un Gouvernement Etranger	396.10 € + 217 € (de Sécurité Sociale si moins de 28 ans)
Doctorants non financés	396.10 € + 217 € (de Sécurité Sociale si moins de 28 ans)
Doctorants sans financement ayant commencé leur thèse avant leurs 28 ans peuvent bénéficier de la Sécurité Sociale étudiante de 28 à 32 ans	396.10 € + 217 € (de Sécurité Sociale jusqu'à 32 ans)
Doctorants dont la soutenance aura lieu avant le 15 décembre	5.10 € + 217 € (de Sécurité Sociale suivant le cas)

Majoration éventuelle pour prestations sport et culture :

- Sport 30 €
- Culture 10 €

Le paiement peut être effectué :

- par carte bancaire en une fois via internet jusqu'au 15 novembre
- ou chèque libellé à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'Université Clermont Auvergne si le règlement n'a pas été effectué en ligne

RETOURNER LE DOSSIER D'INSCRIPTION IMPRIME ACCOMPAGNE DES PIECES DEMANDEES :

- 1 photocopie lisible d'une pièce officielle d'identité : carte d'identité ou passeport en cours de validité
1 extrait de naissance (uniquement pour les étudiants étrangers)
- 1 photocopie du **dernier diplôme obtenu** (ou attestation de diplôme) avec traduction pour les diplômés étrangers
- 1 photo d'identité
- 1 photocopie de l'Attestation de recensement **et** d'Appel de Préparation à la Défense

- Etudiant boursier du gouvernement français, de son état ou autre : fournir une copie de l'attestation
- Les étudiants provenant d'une autre Université doivent, au préalable, demander au Directeur ou au Président de leur établissement d'origine **le transfert de leur dossier. Fournir la dernière carte d'étudiant portant le n° INE.** Par contre, ne pas reporter le N° de dossier de l'université d'origine.
- Les doctorants devront **impérativement** fournir une photocopie du contrat de financement de la thèse (CIFRE - BDI - Conseil Général ou Régional - INRA - CEMAGREF ou autres)
- ~~La convention individuelle de formation doctorale signée par vous-même, le(s) Directeurs(s) de thèse et par le Directeur du Laboratoire~~
- La charte de thèse signée du candidat par vous-même, le(s) Directeurs(s) de thèse et par le Directeur du Laboratoire
- Le Portfolio (à conserver et à compléter par vos soins, celui-ci ne devra être remis que lors de la soutenance)
- Attestation de responsabilité civile
- La fiche d'inscription pédagogique (**pour les Ecoles Doctorales concernées**)

Par courrier interne ou par voie postale à la gestionnaire de L'Ecole Doctorale de rattachement, voir adresses mentionnées ci-dessous :

Ecole Doctorale Sciences Fondamentales (SF)

Ou Ecole Doctorale Sciences Pour l'Ingénieur (SPI)

Ou Ecole Doctorale Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement (SVSAE)

DRV/Service ED_HDR
8 Avenue Blaise Pascal
Campus des Cézeaux
CS60026
63178 AUBIERE CEDEX

Ecole Doctorale Sciences Economiques, Juridiques, Politiques et de Gestion (SEJPG)

Bâtiment du CERDI
65 Boulevard François-Mitterrand – 4^{ème} étage
CS63032
63000 CLERMONT6FERRAND

Ecole Doctorale Lettres et Sciences Humaines et Sociales (LSHS)

MSH
4 rue Ledru
CS63032
63000 CLERMONT-FERRAND